



# PRÉFET DU JURA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 1 avril 2022

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022 : DONNER PROCURATION

La prochaine élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022.

Si vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes les 10 ou 24 avril prochain vous pouvez donner procuration à tout moment de deux façons :

- En faisant une demande en ligne <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où vous remplissez un formulaire.

Afin de donner procuration vous devez être muni d'un justificatif d'identité.

Pour donner procuration, vous devez connaître votre Numéro national d'électeur et celui de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

**Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de donner procuration à une personne extérieure de votre commune de résidence**, le mandataire devra cependant se rendre dans votre bureau de vote pour vous représenter.

Pour rappel, afin de s'exprimer aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour vérifier sa situation électorale, commune et bureau de vote, rendez-vous sur <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Pour plus d'information et afin de retrouver toutes les informations utiles relatives aux élections, rendez-vous sur le site <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>.

**Direction  
des services  
du cabinet**  
Tél. : 03.84.86.84.42  
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura  
8 rue de la préfecture  
CS 60648  
39030 Lons-le-Saunier CEDEX